

Réunion du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
du vendredi 26 février 2021 à 9 heures
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 19 février 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Mmes et MM. les Vice-présidents-es :

Jeanne BARSEGHIAN (procuration donnée à Anne Marie JEAN à compter du point 39), Danielle DAMBACH (procuration donnée à Ada REICHHART à compter du point 39), Syamak AGHA BABAEI, Vincent DEBES (procuration donnée à Valentin RABOT à compter du point 39), Anne-Marie JEAN, Alain JUND, Françoise SCHAETZEL, Thierry SCHAAL, Fabienne BAAS, Suzanne BROLLY, Philippe PFRIMMER, Caroline ZORN, Valentin RABOT, Cécile DELATTRE, Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Béatrice BULOU, Marie-Dominique DREYSSE, Pierre ROTH, Murielle FABRE.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Eric AMIET, Camille BADER, Christian BALL (procuration donnée à Jean-Philippe MAURER à compter du point 9), Jacques BAUR, Rebecca BREITMAN, Andrée BUCHMANN (procuration donnée à Nadia ZOURGUI à compter du point 39), Yasmina CHADLI, Wilfrid DE VREESE (procuration donnée à Valentin RABOT à compter du point 39), Sophie DUPRESSOIR, Bernard EGLES, Alexandre FELTZ, Claude FROEHLI, Céline GEISSMANN (procuration donnée à Catherine TRAUTMANN à compter du point 6), Catherine GRAEF-ECKERT, Christine GUGELMANN, Valérie HEIM, Jonathan HERRY (procuration donnée à Lucette TISSERAND à compter du point 24), Jean Luc HERZOG, Jean-Louis HOERLE (procuration donnée à Christine GUGELMANN à compter du point 2), Marc HOFFSESS, Jean HUMANN, Martine JEROME, Michèle KANNENGIESER (procuration donnée à Gérard SCHULER à compter du point 39), Annie KESSOURI, Jean-Louis KIRCHER (procuration donnée à Lamjad SAIDANI à partir du point 6), Christel KOHLER (procuration donnée à Rebecca BREITMAN à compter du point 32), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA (procuration donnée à Nathalie JAMPOC-BERTRAND à compter du point 1), Céleste KREYER, Marina LAFAY, Gildas LE SCOUËZEC, Michèle LECKLER (procuration donnée à Thierry SCHAAL à compter du point 39), Guillaume LIBSIG (procuration donnée à Anne Marie JEAN pour le point 2), André LOBSTEIN, Patrick MACIEJEWSKI, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Isabelle MEYER (procuration donnée à Jean-Philippe VETTER à compter du point 39), Anne MISTLER, Serge OEHLER (procuration donnée à Catherine TRAUTMANN à compter du point 32), Pierre OZENNE (procuration donnée à Anne Marie JEAN à compter du point 39), Pierre PERRIN (procuration donnée à Laurent ULRICH pour le point 24), Thibaud PHILIPPS, Jean-Paul PREVE (procuration donnée à Thierry SCHAAL du point 6 au point 32), Abdelkarim RAMDANE, Ada REICHHART, Marie RINKEL, Lamjad SAIDANI, René SCHAAL, Thierry SCHAAL Jean-Michel SCHAEFFER, Elsa SCHALCK (procuration donnée à Jean-Philippe VETTER à compter du point 2), Gérard SCHANN, Patrice SCHOEPFF, Georges SCHULER, Benjamin SOULET, Antoine SPLET, Joël STEFFEN (procuration donnée à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 39), Elodie STEINMANN, Doris Elisabeth TERNOY, Lucette TISSERAND (procuration donnée à Alain JUND à compter du point 39), Catherine TRAUTMANN, Owusu TUFUOR, Hülliya TURAN, Laurent ULRICH (procuration donnée à Pierre PERRIN pour le point 1), Floriane VARIERAS (procuration donnée à Yasmina CHADLI du point 3 au point 24), Jean-Philippe VETTER, Valérie WACKERMANN, Jean WERLEN, Carole ZIELINSKI, Nadia ZOURGUI,

Etaient absents-es et excusés-es :

Mmes et MM. les Vice-présidents-es :

Julia DUMAY (procuration donnée à Carole ZIELINSKI) ; Christian BRASSAC (procuration donnée à Caroline ZORN)

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Bruno BOULALA (procuration donnée à Gérard SCHANN), Salem DRICI (procuration donnée à Gérard SCHANN), Antoine DUBOIS (procuration donnée à Benjamin SOULET), Alain FONTANEL (procuration donnée à Nicolas MATT), Martin HENRY (procuration donnée à Andrée BUCHMANN), Anne-Pernelle RICHARDOT (procuration donnée à Dominique MASTELLI)

Secrétaire de séance : Mme Caroline ZORN

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme Caroline ZORN, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Le Conseil de l'Eurométropole s'est réuni dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

1 Grandes orientations du Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023.

Le Conseil est appelé à approuver les orientations présentées au sujet du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » pour la période 2021-2023.

Adopté. Pour : 95 voix +2 – Contre : 0 voix – Abstention : 1 voix
(détail en annexe)

2 Mise en œuvre de la gratuité sur le réseau de transport en commun pour les moins de 18 ans.

Il est demandé au Conseil d'affirmer l'engagement de l'Eurométropole à mettre en œuvre la gratuité des transports en commun pour les personnes âgées de moins de 18 ans, résidentes sur le territoire eurométropolitain.

Adopté. Pour : 68 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 21 voix + 1
(détail en annexe)

**3 Agir pour la vie étudiante :
Mobilisation de l'Eurométropole pour soutenir le présent et investir pour l'avenir des étudiantes et des étudiants.**

Le Conseil est appelé à approuver les quatre piliers de la stratégie eurométropolitaine en faveur de la vie étudiante établis dans la délibération, ainsi que la création des instances et la mise en œuvre des projets associés.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- de la création d'un Comité de pilotage « Université et vie étudiante »,
- de la création d'un fonds d'urgence en faveur de la vie étudiante doté d'un million d'euros et son inscription dans le cadre du vote à venir du Budget primitif 2021.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté. Pour : 88 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

4 Soutien aux actions en faveur de la vie étudiante et universitaire - attribution de subventions et désignation de représentants au sein du Conseil de la vie étudiante de l'INSA et au sein du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider, dans le cadre de la politique de l'Eurométropole de Strasbourg de soutien aux activités universitaires et étudiantes, d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant
Université de Strasbourg (UNISTRA) – Espace avenir Journées des universités et formations post-bac (JU)	18 000 €
Université de Strasbourg (UNISTRA) – Jardin des sciences Ma thèse en 180 secondes	1 500 €
Société de biologie de Strasbourg (SBS) Prix de thèse	1 000 €
Université de Strasbourg (UNISTRA) – Direction Recherche Financement-relais pour les doctorants-es du PDI	28 500 €
International space university (ISU) Bourse Master études spatiales	16 667 €
Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) Aides aux étudiants-es	5 000 €
Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg Aides aux étudiants-es	5 000 €
TOTAL	75 667 €

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer sur le budget primitif 2021, les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 75 667 €, comme suit :

- la somme de 58 000 € sur la ligne budgétaire DU03E-Programme 8018-657382, dont le disponible avant le présent Conseil est de 173 000 € et
- la somme de 17 667 € sur la ligne budgétaire DU03E-Programme 8018-65748, dont le disponible avant le présent Conseil est de 39 967 €.

Le Conseil est en outre appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêté y afférents.

Il est également demandé au Conseil de procéder à la désignation des représentant-e-s de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du nouveau Conseil de la vie étudiante de l'INSA de Strasbourg :

- titulaire : Mme Caroline Zorn,
- suppléant : M. Benjamin Soulet.

S'agissant de la désignation d'un-e représentant-e suppléant-e de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, le Conseil acte que cette désignation est reportée à une séance ultérieure.

**Adopté à l'unanimité en début de séance
M. Nicolas MATT ne participe pas au vote**

5 Attribution de subventions en faveur des activités universitaires et scientifiques.

Il est demandé au Conseil d'approuver, dans le cadre de la politique eurométropolitaine de soutien aux activités universitaires et scientifiques, l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant
Association de prospective rhénane	3 000 €
Alsace tech	25 000 €
Fondation de l'Université de Strasbourg	50 000 €
International space university (compensation de loyer)	273 844 €
IEEPI (solde de la compensation de loyer)	2 000 €
TOTAL	353 844 €

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer la somme de 353 844 € sur la ligne DU03C – Nature 65748 – fonction 23 - programme 8016 dont le disponible avant le présent Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg est de 771 000 €.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions et arrêtés y afférent.

**Adopté à l'unanimité en début de séance
M. Nicolas MATT ne participe pas au vote**

6 Médiathèque Nord à Schiltigheim : actualisation du budget de l'opération.

Le Conseil est appelé à approuver le projet architectural d'aménagement intérieur de la médiathèque Nord pour un montant de 6 300 000 € TTC.

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur l'autorisation de programme AP0142 Programme 1212.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser la Président ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
- à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme,

- à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté. Pour : 83 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix
(détail en annexe)

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

7 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Cette communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1er et le 31 décembre 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 15 juillet 2020, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

8 Marchés publics et avenants.

Le Conseil est appelé à autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
20EMS0172	Assistance à maîtrise d'ouvrage d'études de faisabilité et expertise urbaine	1 an renouvelable trois fois	EQUILBEY/KUBLER/INDDIGO/OTE/EMBASE	Montant mini annuel de 30 000 € HT et montant max annuel 220 000 € HT	21/01/2021

Le Conseil est également appelé à approuver la passation de différents avenants énumérés dans la délibération.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9 Emplois.

Il est demandé au Conseil de décider après avis du CT, de différentes suppressions, créations et transformations d'emplois.

Le Conseil est également appelé à autoriser le recrutement le cas échéant sur la base de l'article 3-3-2° différents emplois, compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

Adopté. Pour : 71 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 18 voix (détail en annexe)
--

10 Poursuite du conventionnement en vue de la mise à disposition de personnels par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- aux conditions définies par le rapport à la délibération, la Présidente à signer avec le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, une nouvelle convention cadre, d'une durée de quatre ans, en vue de faire bénéficier, en fonction de leurs besoins, les services de l'Eurométropole de Strasbourg de la mise à disposition de personnels,
- la Présidente à signer les avenants à cette convention qui n'en bouleverseraient ni l'économie générale, ni les modalités de financement,
- l'inscription des crédits nécessaires sous les imputations suivantes :
Fonction 020 - nature 611- RH01,
Fonction 020 - nature 6228 -RH01B,
Fonction 021 – nature 6218 - RH01B.

Le Conseil est également appelé à valider l'entrée en vigueur, sous réserve de sa signature, de cette convention à compter du 1^{er} novembre 2020 pour assurer la continuité du dispositif initié par la délibération du Conseil du 30 juin 2016 et prolongé par délibération du Conseil du 23 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

11 Renouvellement du marché de transport de personnes à mobilité réduite.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public ordinaire à prix mixtes pour une durée de 3 ans et sur la base d'un montant maximum de 6 M€ selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le Conseil est également appelé à décider de l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe des mobilités actives à compter des exercices 2022 et suivants au(x) compte(s) 611/TC04A du service des Déplacements.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Lancement d'un marché d'exploitation relatif au premier parking de la ZAC des Deux-Rives.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public ordinaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'exploitation du premier parking de la ZAC des Deux-Rives, Citadelle sud.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à décider :

- de l'inscription des crédits nécessaires à l'exploitation et la gestion des parkings, en dépenses et recettes de fonctionnement, au budget primitif 2021, Direction de la Mobilité, des Espaces Publics et Naturels, aux comptes, 611 et 70383 / TC06,
- et de l'inscription des crédits nécessaires aux dépenses de premier équipement aux budgets 2021 et ultérieurs, Direction de la Mobilité, des Espaces Publics et Naturels, sur une nouvelle Autorisation de Programme sous TC06.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions relatives aux marchés publics et à signer et exécuter le marché correspondant,
- à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Avenant n° 3 à la concession d'aménagement de la ZAC des Deux Rives.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la conclusion de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC des Deux Rives du 12 janvier 2015.

Le Conseil est également appelé à charger la SPL « Deux Rives » de l'instruction, l'élaboration, la modification et la gestion des concessions longue durée, jusqu'au terme de la concession d'aménagement en informant le concédant et en sollicitant son accord préalable avant leur signature.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser la SPL « Deux Rives » à conclure les concessions longue durée rattachées aux parkings en silo de la ZAC des Deux Rives avec les constructeurs, bénéficiaires de lots dans le périmètre de la ZAC, et à percevoir sur toute la durée de la concession d'aménagement, les recettes afférant à ces concessions longue durée, ces recettes abondant le bilan de la ZAC des Deux Rives.

- Enfin, le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son/sa représentant-e :
- à signer l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC des Deux Rives du 12 janvier 2015 et à procéder à toutes mesures de publicité requises,
 - à délivrer les accords préalables du concédant à la signature des Concessions longue durée,
 - à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

14 Adaptation du logement au handicap : attribution de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 5 994 €, au titre de l'adaptation du logement au handicap et de décider l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire fonction 551, nature 20422, HP01, programme 1365.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Subvention à l'Association PAR ENchantement pour la réalisation de missions de gestion urbaine de proximité dédiées à la copropriété Spender dans le cadre du dispositif OPAH.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'association PAR ENchantement, œuvrant dans l'accompagnement des projets des habitants du quartier de Koenigshoffen à Strasbourg, dont 50 % sont remboursés par l'Anah.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation des crédits nécessaires, soit 40 000 €, au budget 2021, fonction 551, Nature 20421, CBR : HP01 programme 1314 et d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents afférents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 HABITATION MODERNE - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération de réhabilitation de 60 logements locatifs sociaux situés à STRASBOURG - rue Humann et rue Stenger Bachmann.

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération de réhabilitation de 60 logements conventionnés située à Strasbourg – rue Humann et rue Stenger Bachmann, l'octroi de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 975 000 € (neuf cent soixante-quinze mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du

Contrat de prêt N° 113749 constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est demandé au Conseil de décider du droit de réservation de 5 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020,

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SAEML Habitation Moderne, en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

<p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité en début de séance M. Bruno BOULALA ne participe pas au vote</p>
--

17 HABITAT DE L'ILL - Prise de garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 10 logements en Prêt locatif social (PLS) située à HANGENBIETEN - rue de la Tuilerie - Le Domaine des Canotiers.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver pour l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de dix logements financés en Prêt locatif social (PLS) située à Hangenbieten – rue de la Tuilerie – Le Domaine des Canotiers l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt complémentaire d'un montant total de 175 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 116532 constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider du droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2021.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitation Loyer Modéré « Habitat de l'III », en application de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

18 Programme d'intérêt général (PIG) Habiter l'Eurométropole - attributions de subventions à divers bénéficiaires.

Le Conseil est appelé à approuver le versement de subventions pour un montant total de 64 237 €, au titre du programme d'intérêt général Habiter l'Eurométropole sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, pour un total de 21 logements concernés.

Le Conseil est également appelé à décider de l'imputation des subventions sur la ligne budgétaire, fonction 551, nature 20422, HP01, AP0117, programme 568, sur les budgets 2021 et suivants sous réserve du vote des crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

19 NPNRU - Lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour renforcer l'ambition écologique des projets de renouvellement urbain (lauréat du concours 2019 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse " Eau & Quartiers prioritaires de la Politique de la ville ").

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le lancement, en application du Code de la Commande Publique, du marché suivant°:

Objet	Forme	Montants HT	Subventions prévisionnelles
2 ^{ème} programme de renouvellement urbain – Assistance à maîtrise d'ouvrage « Eau et quartiers Politique de la ville »	Accord cadre mixte à prix forfaitaires et à bons de commande	240 000 € dont 140 000 € maximum pour la part à bons de commande	192 000 €, soit 80 % du coût HT des études par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation budgétaire des dépenses correspondantes sur la ligne 2018/AP0294 – fonction 518 – nature 2031 – programme 1239 – service RU01.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e pour l'Eurométropole de Strasbourg :

- à lancer la consultation,
- à prendre toutes les décisions relatives à celle-ci,
- à signer et à exécuter le marché ainsi que tous les actes en résultant,
- à solliciter auprès de l'AERM et de tout autre financeur les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

20 Groupement de commandes ville de Strasbourg / Eurométropole de Strasbourg / Œuvre Notre Dame pour l'acquisition, la mise en œuvre de plans de sécurité et de consignes de sécurité dans les bâtiments.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la Ville assurera la mission de coordonnateur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour des prestations d'affichage réglementaire de sécurité dans les bâtiments.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Travaux de dépollution et de déconstruction d'immeubles, propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 270 route de Schirmeck à Strasbourg pour un montant de 70 000 € TTC,

- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 40 route de l'Unterelsau à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC,
- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 118 rue Kempf à Strasbourg pour un montant de 55 000 € TTC,
- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 63 rue Jacoutot à Strasbourg pour un montant de 70 000 € TTC,
- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 69 rue Jacoutot à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC,
- l'opération de dépollution et déconstruction de l'ensemble immobilier sis 81 rue d'Altenheim à Strasbourg pour un montant de 50 000 € TTC.

Le Conseil est amené à décider d'imputer les dépenses d'investissement correspondant aux démolitions des biens suivants :

- 270 route de Schirmeck à Strasbourg,
- 40 rue de l'Unterelsau à Strasbourg,
- 118 rue Kempf à Strasbourg,
- 63 quai Jacoutot à Strasbourg,
- 69 quai Jacoutot à Strasbourg,
- 81 rue d'Altenheim à Strasbourg,

sur le Programme 808, Nature 2128, fonction 020, CRB : CP71.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à solliciter auprès des autorités compétentes le permis de démolir et toutes autres autorisations nécessaires,
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions qui pourront être mises en œuvre et à signer tous documents en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

22 Avenant n°1 à la convention entre l'Université de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg relative au projet " Imagerie in-vivo multimodale translationnelle-I2MT " conclue en application du Contrat de plan Etat-Région de la période 2015-2020.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au soutien de l'Eurométropole de Strasbourg au projet « Imagerie in-vivo multimodale translationnelle-I2MT » conclue en application du Contrat de plan Etat-Région de la période 2015-2020, avenant :

- actualisant le plan de financement du volet immobilier de cette opération compte tenu de l'ajustement financier opéré fin 2019, d'une part, de l'augmentation du coût global de l'opération, d'autre part ;
- fixant en conséquence le montant de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg à 215 K€, soit une augmentation de 15 K€ par rapport à la convention initiale.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'avenant en question.

Adopté à l'unanimité en début de séance
M. Nicolas MATT ne participe pas au vote

23 Attribution d'aides exceptionnelles aux exposants de l'événement Strasbourg Capitale de Noël: ajout de trois bénéficiaires à la liste validée par le Conseil du 22 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil d'octroyer une dotation de 6 000 € à trois bénéficiaires additionnels et d'imputer ce même montant sur le chapitre budgétaire 65748.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Participation financière de la collectivité aux projets des associations en faveur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets Education environnement.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir décider de l'allocation de subventions aux associations suivantes dans le cadre de l'appel à projets :

Bénéficiaires	montants
APPA	11 950 €
ASSO SOLIDARITE CULTURELLE	3 000 €
BRETZ'SELLE	3 200 €
BUFO	1 640 €
CAMPUS VERT	2 000 €
CERCLE DE L'AVIRON DE STRASBOURG	4 500 €
CREATIVE VINTAGE	3 000 €
CSC Fossé des Treize	1 500 €
EMMAUS MUNDO	10 000 €
ESCHAU NATURE	1 160 €
Fédération des œuvres laïques	4 000 €
Ferme éducative de la Ganzau	13 000 €
HORIZOME	4 000 €
LES DEFRICHEURS	11 500 €
LUPOVINO	6 210 €

Bénéficiaires	montants
OCTOP'US	5 200 €
SAMU de l'Environnement	11 400 €
SAUMON RHIN	3 000 €
SINE	32 670 €
TADAM ECO COUTURE	5 000 €
UNIS CITE	5 000 €
UNIS-VERS-ABEILLE	12 150 €
VRAC	11 000 €
WECF	4 900 €
ZERO DECHET STRASBOURG	10 445 €

Le Conseil est appelé à décider de l'imputation des crédits nécessaires soit 181 425 € au total sont inscrits au BP 2021 :

132 625 € fonction 7211, nature 65748 programme 8038 CRB EN00E pour les subventions allouées à :

Bénéficiaires	montants
ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE	3 000 €
BRETZSELLE	3 200 €
BUFO	1 640 €
CAMPUS VERT	2 000 €
CERCLE DE L'AVIRON DE STRASBOURG	4 500 €
CREATIVE VINTAGE	3 000 €
EMMAUS MUNDO	10 000 €
FERME EDUCATIVE DE LA GANZAU	13 000 €
HORIZOME	4 000 €
LES DEFRICHEURS	7 500 €
OCTOP'US	5 200 €
SAMU de l'Environnement	11 400 €
SAUMON RHIN	3 000 €
SINE	27 920 €
UNIS CITE	5 000 €
UNIS-VERS-ABEILLE	12 150 €
VRAC	11 000 €
WECF	4 900 €
ZERO DECHET STRASBOURG	215 €

32 100 € fonction 7213, nature 6574 CRB EN06D pour les subventions allouées à :

Bénéficiaires	montants
CSC Fossé des Treize	1 500 €
ESCHAU NATURE	1 160 €
Fédération des œuvres laïques	4 000 €
LES DEFRICHEURS	4 000 €
LUPOVINO	6 210 €
TADAM ECO COUTURE	5 000 €
ZERO DECHET STRASBOURG	10 230 €

2 000 € fonction 811 nature 6743.01 CRB EN10A du budget annexe de l'eau, pour la subvention allouée à l'association SINE

14 700 € fonction 70 nature 65748 EN02B pour les subventions allouées à :

Bénéficiaires	montants
APPA	11 950 €
SINE	2 750 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et de mise à disposition d'équipements y afférentes.

Adopté. Pour : 88 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix

(détail en annexe)

Mme Christel KOHLER ne participe pas au vote

25 Renouvellement du partenariat avec l'association FACE Alsace - Subvention 2021.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver :

- l'attribution à l'association FACE Alsace d'une subvention d'un montant de 25 300 € pour 2021,
- la convention financière 2021 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association FACE Alsace pour un montant de 25 300 €.

Le Conseil est également appelé à décider de l'imputation des crédits nécessaires, soit :

- 12 500 € au budget 2021 fonction 811 nature 6743 CRB EN20A du budget annexe de l'assainissement,
- 3 900 € au budget 2021 fonction 7213, nature 6574 CRB EN06D,
- 8 900 € au budget 2021 fonction 7211 Nature 65748 CRB EN00E.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention financière.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

26 Renouvellement des marchés annuels du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation de consultations en vue de la conclusion :

- d'un marché à procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'1 an reconductible 3 fois, pour un marché de réhabilitation ponctuelle et pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT,
- d'un marché ordinaire d'insertion, à procédure adaptée relevant de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique, d'une durée d'1 an reconductible 2 fois, dont la fonction support est l'entretien des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, d'un montant annuel estimé à 110 000 € HT,
- d'un marché à procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande alloti de travaux de pose, modifications, raccordements et réparations de puisards de rue et collecteurs publics (Lot n°1) et de reprise de tranchées décompactées (Lot n°2), d'un montant minimum de 150 000 € HT et maximum de 750 000 € HT par an et d'une durée d'1 an reconductible 3 fois,
- d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'1 an reconductible 3 fois, pour des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable selon l'allotissement suivant :

Lot 1 Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, sur les quartiers Centre-ville intra-muros – Esplanade - Conseil des XV - Orangerie- Montagne Verte- Elsau pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT et un montant annuel maximum de 700 000 € HT,

Lot 2 Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, sur les quartiers Robertsau – Wacken - Port au pétrole – Communes Nord pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT,

Lot 3 Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, sur les quartiers Meinau - Neudorf – Neuhof - Port du Rhin – Illkirch Graffenstaden (parc Innovation) - Communes Sud pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT,

Lot 4 Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, sur les quartiers Cronembourg – HautePierre – Poteries – Koenigshoffen – Wolfisheim – Eckbolsheim – Oberhausbergen – Communes Ouest pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT et un montant annuel maximum de 700 000 € HT,

Lot 5 Travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, sur les communes d'Achenheim – Breuschwickersheim – Osthoffen – Kolbsheim – Hangenbieten – Oberschaeffolsheim – Ostwald – Lingolsheim - Illkirch Graffenstaden – Hoenheim – Souffelweyersheim - Reichstett- Schiltigheim - Bischheim pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT.

- d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'1 an reconductible 3 fois, pour de la fourniture d'équipements pour la surveillance des ouvrages des réseaux d'eau et d'assainissement, pour un montant maximum tous lots confondus de 160 000 € HT par an,
- d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'1 an, reconductible 3 fois, pour la réalisation de prélèvements et d'analyses d'autocontrôle de l'eau destinée à la consommation humaine avec un montant annuel minimum de 125 000 € HT et un montant annuel maximum de 500 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil de décider l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires :

- EN20 / 21532.1 / prog 365 du budget annexe de l'Assainissement, pour ce qui concerne les travaux de réhabilitation ponctuelle par l'intérieur des collecteurs d'assainissement ;
- EN22C / 615231 du budget principal, pour ce qui concerne le marché d'insertion pour la gestion alternative des eaux pluviales ;
- Accord-cadre alloti de travaux de raccordements et réparation de puisards de rue et de reprise de tranchées décompactées :
Lot n°1 : EN21B / 61523.03 du budget annexe de l'Assainissement, pour ce qui concerne les travaux de réparations des puisards et avaloirs de rue et de leurs raccordements au réseau public ;
Lot n°2 : EN20 / 21532.0 / prog 365 du budget annexe de l'Assainissement, pour ce qui concerne les travaux de reprise des tranchées décompactées ;
- EN21B / 611.100 du budget annexe de l'Assainissement, pour ce qui concerne les travaux de raccordement au réseau d'assainissement ;
- EN11B / 611.100 du budget annexe de l'Eau, pour ce qui concerne les travaux de raccordement au réseau d'eau potable ;
- EN20/2154.00/365 – EN20/2031/607 – EN20/2154.02/365 – EN20A/6156.02 du budget annexe Assainissement et EN10A/6068.72 - EN10A/21561.1/601 ou EN10/21561.1/1014 AP0230 du budget annexe Eau pour ce qui concerne le marché de fourniture d'équipements pour la surveillance des ouvrages des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- EN13D / 617.001 du budget annexe de l'Eau, pour ce qui concerne la réalisation de prélèvements et d'analyses d'autocontrôle de l'eau destinée à la consommation humaine.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter les marchés en résultant et à solliciter les demandes de subventions des différents financeurs possibles.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

27 Convention relative aux conditions d'accès à la station de relevage dénommée SP25 Ile des Epis entre le Port Autonome de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est amené à approuver la convention relative aux conditions d'accès à la station de relevage dénommée SP25 Ile des Epis et également à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention avec le Port Autonome de Strasbourg et tous les documents qui en découlent.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel permettant l'injection de réactif pour le traitement de l'Hydrogène Sulfuré dans les ouvrages d'assainissement du Port Autonome de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux permettant l'injection de réactif pour le traitement de l'H₂S dans les ouvrages d'assainissement du Port Autonome de Strasbourg entre la société YARA France et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, juridique, économique et fiscal) pour l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau et l'opération de rénovation de la filière de traitement des Boues.

Le Conseil est appelé à approuver le lancement conformément aux dispositions du code de la commande publique, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, juridique, économique et fiscale) sous forme d'appel d'offres ouvert, pour la procédure de choix et la mise en œuvre du mode de gestion de la station de traitement des eaux usées de Strasbourg-La Wantzenau et l'opération de rénovation de la filière de traitement des Boues pour un montant prévisionnel de 700 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'imputation des dépenses sur la ligne budgétaire 6226.00 frais d'horaires – EN20A du budget annexe de l'assainissement sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget annexe de l'assainissement.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer et à signer les décisions d'attribution du marché et tous les actes qui en découlent permettant la mise en œuvre de la délibération et à exécuter le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Convention de mise à disposition de stations de nettoyage d'outils de peinture pour la lutte contre la pollution toxique des entreprises artisanales.

Il est demandé au Conseil d'approuver différentes modalités relatives à l'exécution du projet, ainsi que les droits et obligations des parties en résultant mentionnés dans la convention.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'accompagnement de différents utilisateurs vers des démarches plus responsables pour l'environnement et d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention de mise à disposition d'équipements pour la lutte contre la pollution toxique issue de l'artisanat.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Conventonnement avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour l'enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) collectés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour l'enlèvement de petits appareils extincteurs et de décider le conventonnement avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour une durée d'un an reconductible pour l'enlèvement de ces biens.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention et tous documents y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

DÉMOCRATIE, TERRITOIRES, EUROPE

32 Aide humanitaire aux populations civiles en Arménie.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) une contribution d'un montant de 15 000 € pour abonder le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) pour l'Arménie et d'imputer cette dépense sur la fonction 041 – nature 65748 - programme 8048 – activité AD06C dont le disponible avant le vote est de 50 000 €.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention d'attribution y afférente.

Adopté. Pour : 76 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 17 voix
(détail en annexe)

33 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales et désignation d'une représentante au Conseil d'administration du Centre d'Information sur les Institutions Européennes.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le versement d'une subvention de 40 903,40 € à l'Euro-Institut,
- le versement d'une subvention de 11 929 € à l'Infobest Kehl/Strasbourg,
- le versement d'une subvention de 45 000 € au Centre européen de la consommation,
- le versement d'une subvention de 45 000 € à GESCOD,
- le versement d'une subvention de 100 000 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes,
- la désignation de Mme Céline Geissmann comme représentante de l'Eurométropole au sein du Conseil d'administration du Centre d'Information sur les Institutions Européennes.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- d'imputer la dépense de 40 903,40 € du Pôle Coopération transfrontalière sur les crédits qui seront votés au BP 2021, - fonction 041, nature 657381, programme 8049, activité AD06C, dont le disponible avant le présent conseil est de 86 000 €,
- d'imputer la dépense de 11 929 € du Pôle Coopération transfrontalière sur les crédits qui seront votés au BP 2021, - fonction 041, nature 65748, programme 8049, activité AD06C, dont le disponible avant le présent conseil est de 11 929 €,
- d'imputer la dépense de 45 000 € du Pôle Coopération transfrontalière sur les crédits qui seront votés au BP 2021- fonction 041, nature 65748, programme 8048, activité AD06C, dont le disponible avant le présent conseil est de 45 000 €,
- d'imputer la dépense de 45 000 € du Pôle coopération décentralisée et jumelages sur les crédits qui seront votés au BP 2021 - fonction 041, nature 65748, programme 8048, activité AD06C, dont le disponible avant le présent conseil est de 50 000 €
- d'imputer la dépense de 100 000 € du Pôle Europe sur les crédits qui seront votés au BP 2021 - fonction 043, nature 65748, programme 8047, activité AD06B, dont le disponible avant le présent conseil est de 170 300 €.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 Adhésion de l'Eurométropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison Grand Est - Europe.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe », en qualité de membre fondateur, étant convenu que la liste des membres fondateurs indiqués sur celle-ci pourra être complétée d'ici à la signature de la convention en fonction de la confirmation d'adhésion de partenaires du groupement.

Il est également demandé au Conseil de décider le versement d'une contribution statutaire au Groupement d'Intérêt Public « Maison Grand Est Europe » pour l'année 2021 après constitution du GIP et d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

35 Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature de la charte d'adhésion à la plateforme des collectivités de SOS Méditerranée ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à SOS Méditerranée.

Il est par ailleurs demandé au Conseil de décider d'imputer la dépense de 10 000 € sur les crédits suivants – sous réserve du vote au BP 2021 fonction 041, nature 65748, programme 8048, activité AD06C dont le disponible avant le présent Conseil est de 35 000 € et d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les documents et conventions d'attribution afférents à cette adhésion.

Adopté. Pour : 56 voix + 3 – Contre : 0 voix – Abstention : 24 voix
(détail en annexe)

SOLIDARITÉ, LIEN SOCIAL, VIE QUOTIDIENNE

36 Participation de l'Eurométropole de Strasbourg au plan de financement d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) portée par la Collectivité Européenne d'Alsace pour la réalisation de terrains familiaux locatifs à destination des Gens du voyage.

Le Conseil est appelé à approuver le versement à la Collectivité Européenne d'Alsace d'une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de la maîtrises d'œuvre urbaine et sociale MOUS 2021, sur le budget 2021.

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer cette subvention au compte AS09B – 65748 – 554 - prog. 8006 – dont le disponible avant le présent Conseil est de 177 360 € et d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace et tout document relatif à la participation à cette MOUS 2021.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Subvention au Centre communal d'action sociale de Strasbourg pour les activités d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Il est demandé au Conseil d'allouer la subvention de 2 000 000 € au Centre communal d'action sociale de Strasbourg – CCAS.

Il est également demandé au Conseil de décider d'imputer la subvention d'un montant de 2 000 000 € sur la ligne AS10A - 657362 – 424 – prog. 8001 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 000 000 €.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté. Pour : 84 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détail en annexe)

INTERPELLATION

38 Interpellation de M. Pierre PERRIN : quel avenir pour la VLIO ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

Motion « un référendum populaire pour une consultation la plus large possible sur le Tram Ouest »

Madame la Présidente,

Le Conseil de l'Eurométropole s'est engagé dans la programmation de plusieurs extensions du réseau de tramway. L'une de ces extensions vise à poursuivre la ligne F récemment ouverte depuis l'arrêt Comtes jusqu'à Wolfisheim.

Cette ligne de tram est attendue depuis plusieurs années tant elle est nécessaire au soulagement de la Route des Romains d'une partie significative de la circulation automobile que pour la connexion de Koenigshoffen et des communs ouest à l'ensemble du réseau. Cette extension revêt ainsi un véritable enjeu d'équité urbaine dans l'accès le plus fluide à la Ville et à ses services. C'est également un progrès de qualité de vie qu'attendent les habitants.

Voici les principales raisons qui obligent notre Conseil à se prononcer en tenant le plus grand

compte des aspirations, des intentions d'usage des habitants et des conditions de performance de la ligne. Si l'ensemble de cette extension concerne tout l'ouest de l'agglomération seule la partie strasbourgeoise du tracé est soumise à concertation.

Le mercredi 3 février 2021, une réunion publique organisée en visioconférence par l'Eurométropole a été consacrée à la présentation des 3 options de tracé dans le cadre de la concertation règlementaire.

Cette dernière a réuni virtuellement quelque 300 personnes mais n'a pas permis le débat approfondi nécessaire autour des enjeux déterminants de cette extension essentielle du Tram vers l'ouest de Strasbourg.

Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas une réunion en « présentiel ». De nombreux habitants nous font part aujourd'hui d'une réelle frustration à la sortie de cette consultation très cadrée qui n'a, par exemple, pas pu permettre la reprise du dixième des messages écrits issus des internautes. Or on le sait par expérience à Strasbourg, la concertation la plus développée avec les habitants nécessite la mise à disposition de toutes les informations utiles, et des méthodes de consultation qui respectent la volonté de participer et de donner leur avis de nos concitoyens.

Force est de constater que la visioconférence prive l'accès au débat d'une grande partie de la population du fait d'une réelle fracture numérique existante à laquelle il nous faut répondre et l'enquête publique si essentielle qu'elle soit, n'offre ni le temps ni les conditions d'un dialogue qui permette à la population de construire son opinion.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir soumettre au vote de notre Conseil du 26 février 2021 l'organisation d'une consultation citoyenne la plus large, sous la forme d'un référendum populaire, permettant à chaque habitant et habitante de se déterminer sur une des variantes proposées ou d'en émettre une autre.

Ce référendum devrait permettre l'organisation démocratique d'une campagne d'information de grande ampleur, plus détaillée et ouverte à toutes et tous, ainsi que des réunions plus ciblées de quartiers et en petit format pour éviter que des habitants se sentent laissés pour compte. Il en va en effet de l'avenir commun de notre agglomération et de l'équilibre social, économique et écologique de son territoire selon la feuille de route que vous souhaitez accomplir durant ce mandat.

<p>Rejeté. Pour : 27 voix +1 – Contre : 48 voix + 2 – Abstention : 4 voix (détail en annexe)</p>

Motion relative aux sessions du Parlement Européen de Strasbourg.

En septembre dernier, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg votait à l'unanimité une motion regrettant l'annulation de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg et exhortant le Gouvernement à tout faire pour renforcer le statut de notre capitale européenne.

Après un an sans session à Strasbourg, le Parlement ne se réunira toujours pas dans notre ville en mars prochain.

Le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg regrette cette atteinte aux traités européens et

au principe de l'Europe polycentrique, au cœur même de l'idée européenne.

La tenue des sessions plénières à Strasbourg ne saurait être optionnelle et la pandémie qui concerne aussi bien la Belgique que la France ne saurait plus longtemps être un prétexte pour remettre en cause la vocation européenne de Strasbourg.

Actuellement, le format hybride des sessions plénières est piloté, non pas depuis Strasbourg, mais depuis Bruxelles et les comptages réguliers lors de ces sessions font état de 350 à 450 des députés présents physiquement à Bruxelles.

Le Parlement européen a tenu vendredi dernier depuis Strasbourg son Euroscola, exercice de simulation parlementaire rassemblant plus de 2500 jeunes. Preuve qu'il est parfaitement capable de piloter, en ligne, un événement qui dépasse le nombre des députés européens aux sessions plénières.

Fin janvier, le Conseil de l'Europe a tenu à Strasbourg, en présence physique et à distance, son Assemblée parlementaire avec des élus venus de 47 États membres.

Cette session s'est tenue dans de parfaites conditions d'organisation.

Ce qui est possible pour le Conseil de l'Europe, doit l'être pour le Parlement européen.

Face à une situation qui ne saurait perdurer, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg appelle à nouveau le Parlement européen à reprendre ses sessions dans le siège unique désigné par les traités et à faire son retour à Strasbourg où la situation sanitaire est désormais bien meilleure qu'à Bruxelles.

A nouveau, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg exhorte le Gouvernement français à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour assurer un retour rapide des sessions du Parlement européen à Strasbourg.

<p>Adopté. Pour : 71 voix + 2 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détail en annexe)</p>

Question d'actualité concernant le déontologue M. Christian Mestre, au regard des articles parus dans la presse.

Original signé :
Pia IMBS

Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte de l'interpellations et sa réponse,
- le détail des votes électroniques.

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil
de l'Eurométropole de Strasbourg
du vendredi 26 février 2021

Service des Assemblées
Direction Conseil, performance et affaires juridiques

INTERPELLATION

38. Interpellation de M. Pierre PERRIN : quel avenir pour la VLIO ?

Mme la Présidente,

La Voie de Liaison Intercommunale Ouest reliant les communes de l'ouest de l'Eurométropole est un projet déjà bien avancé.

Il s'est considérablement précisé depuis décembre 2016, date du transfert de la compétence routes départementales à l'Eurométropole de Strasbourg. Depuis, sa prise en main par l'intercommunalité la poursuite des opérations a été marquée par une belle unanimité au Conseil de juin 2018. En 2019, la poursuite du projet et l'engagement des procédures d'acquisition des emprises foncières ont fait l'objet d'un vote favorable par chacun des membres de l'exécutif actuel qui étaient déjà élus au mandat précédent. Cette assemblée a donc pris des engagements.

Sans parler des différents COPIL et des Conférences des Maires où ce projet, travaillé et concerté, a suscité un réel consensus. Si la VLIO a mis tout le monde d'accord, c'est parce que ce boulevard urbain poursuit plusieurs objectifs vertueux :

- il est destiné au trafic local et au désenclavement des zones traversées, notamment les centre-villages des communes concernées et au-delà,
- en reliant directement les communes de l'Eurométropole, il soulage l'engorgement des axes strasbourgeois et fluidifie les déplacements intercommunaux,
- les multiples profils retenus intègrent systématiquement les modes de déplacement doux, avec un financement comprenant les liaisons cyclables de bout en bout,
- il contribue à la dimension multimodale de l'ouest de l'agglomération.

Ce qui motive cette interpellation aujourd'hui, c'est votre silence sur l'avenir de ce projet. Du point de vue de la procédure, tous les voyants sont au vert. Et bien que nous soyons aujourd'hui au cœur du débat d'orientation budgétaire, il est difficile de connaître votre position sur le sujet et de savoir si les financements seront bien fléchés au prochain budget primitif.

Sur ce point, les commentaires sur les réseaux sociaux, ou dans la presse de certains membres de votre exécutif, ne sont guère rassurants. Ces plateformes sont bien souvent un prétexte à déplacer certains débats qui devraient avoir lieu ici, dans notre assemblée. Les commentaires, comme ceux de M. le vice-président Alain JUND, début février, sur son compte Facebook, dont vous êtes destinataire, sont donc à prendre au sérieux et laissent croire à un revirement complet sur le sujet.

Nous vous demandons aujourd'hui de clarifier votre position, Mme la Présidente, au vu des dernières déclarations de votre vice-président qui contrastent nettement avec votre assentiment et celui de Mme la Présidente Déléguée Danielle DAMBACH pour ce projet tout au long d'une procédure déjà bien avancée.

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Présidente :

Merci M. Perrin. Je vais donner des éléments de réponse et j'imagine qu'un débat va s'ouvrir ensuite.

M. le Conseiller métropolitain, s'agissant de la VLIO, vous évoquez un projet déjà bien avancé. Je me permettrai de nuancer vos propos en évoquant plutôt un sujet très ancien 47 ans, composé de deux tronçons qui ont déjà deux réalités juridiques, deux réalités financières et deux réalités d'aménagement.

Présenté la première fois en 1974 par le Conseil départemental, le projet de VLIO, depuis repris par l'Eurométropole a considérablement évolué, c'est vrai. Si le projet que l'on peut qualifier de structurant pour le territoire avait été pensé à l'époque pour répondre aux différents enjeux se présentant alors aux communes de l'agglomération (développement économique, logements sociaux, décongestionnement des centres-bourgs...j'y reviendrai) il interroge aussi aujourd'hui au regard de l'évolution du territoire, il interroge au regard de ses besoins, de ses ambitions et il interroge au regard des nombreuses mobilités actives que nous mettons en place durant ce mandat. Ce projet interroge aussi au regard de son coût, tant écologique -150 hectares avec 20 000 véhicules/jour estimés- et au regard aussi de son coût économique, 120 M€ en ce qui concerne cette estimation.

Par ailleurs, alors que le projet global se décompose en deux parties, nord et sud, seule la section sud fait aujourd'hui l'objet d'une DUP valable jusqu'en 2025. Le consensus dans le nord est moins tangible quant à la pertinence des projets. Or, la réalisation de la seule partie sud soulève un risque de déversement des flux dans certaines communes au nord de Strasbourg : vous connaissez le sujet. Prenons donc le temps nécessaire pour consulter l'ensemble des communes et les acteurs de la métropole pour disposer d'une vision concertée et partagée sur ce projet de territoire que nous souhaitons mener. Il nous faut encore procéder à un certain nombre de vérifications avant de prendre la décision définitive sur ce type de projet.

Certains enjeux ne sont, par ailleurs, pas complètement consubstantiels et liés à la VLIO : je veux parler des réelles difficultés de congestion de certaines communes et au contraire je ne nie pas le réel besoin de décongestionner les centres-bourgs et l'Eurométropole devra, de toute façon, apporter des réponses à ces questions qu'il y ait VLIO ou pas.

Enfin, certaines interrogations posées par la VLIO n'ont pas été tranchées, notamment s'agissant du risque que la VLIO fasse l'objet de comportements de détournement de l'A35 ou du futur GCO. Ainsi, j'ai demandé aux services de l'Eurométropole d'approfondir notre réflexion, de travailler aussi sur des alternatives éventuelles à la VLIO, dans le cas où elle ne se ferait pas, pour que des solutions concrètes puissent être apportées à la situation particulière des communes concernées.

L'administration travaille, par ailleurs, au regroupement de toutes les études disponibles et j'ai commandé une étude flash à l'ADEUS aussi sur l'arc ouest. Cette étude démarrera dès le début du mois de mars pour des résultats attendus en juin 2021. Les Maires qui le souhaiteront pourront être rencontrés et auditionnés, tant pour recueillir leurs besoins que pour consolider des pistes de solution travaillées avec notre métropole. En attendant le résultat de cette analyse, je désire poursuivre notre discussion pour apporter des solutions viables pour chaque commune.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'opposer ou de cliver, il ne s'agit pas aujourd'hui d'avoir le débat pour ou contre la VLIO, mais de toutes façons de trouver des solutions efficaces et durables pour les communes qui nous concernent et il y a particulièrement un enjeu sur le thème même de l'arc ouest. Selon le projet de territoire défini sur l'arc ouest, les critères pourront être mis en avant et l'aménagement décidé en fonction. Dessiner un projet de territoire tel que l'arc ouest nécessite de la consultation et de la réflexion.

En conclusion, donnons-nous encore le temps de cette réflexion, si vous voulez bien. Je le répète, observons les effets induits du trafic du futur GCO sur l'ouest de métropole. Prenons le temps de la mesure des outils de mobilité qui vont se déployer : TSPO (transport en site propre de l'ouest strasbourgeois), tram ouest, TAD (transport à la demande) et troisièmement, je l'ai dit, re-questionnons-nous sur le devenir de l'arc ouest qui est un projet d'urbanisation particulièrement dense. Vous savez que nous sommes attachés à un développement beaucoup plus qualitatif et plus raisonné, très attendu sur ce bassin de vie, prenons encore le temps de nous questionner aussi sur le devenir de l'arc ouest, d'où le choix d'une étude flash confiée à l'ADEUS. La Présidente de l'ADEUS le sait déjà et fera travailler ses équipes sans tarder, le cahier des charges m'a déjà été transmis.

Voici, M. Perrin, les réponses que je voulais vous apporter à ce stade.

Cette réponse est suivie d'un échange.

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021
Point 1 à l'ordre du jour : grandes orientations du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2021-2023

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 95 voix + 2

NB : MM. Camille BADER et Serge OEHLER ont rencontré des difficultés techniques pour voter : ils souhaitent voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

NB : M. René SCHAAL s'est trompé de bouton, il a voté **abstention** mais souhaitait voter **pour**



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°1

Grandes orientations du Contrat triennal "Strasbourg, capitale européenne" 2021-2023.

Pour	AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HEIM Valérie, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre	0
Abstention	SCHAAL Rene
95	

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021 Point 2 à l'ordre du jour : mise en œuvre de la gratuité sur le réseau de transport en commun pour les moins de 18 ans

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 68 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 21 voix + 1

NB : M. Jean-Philippe VETTER n'a pas pu, suite à un incident technique, voter au titre de la procuration que lui a accordée Mme Elsa SCHALCK : pour ce point Mme Elsa SCHALCK **s'abstient**.

Service des Assemblées

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°2

Mise en œuvre de la gratuité sur le réseau de transport en commun pour les moins de 18 ans.

Pour

68

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

21

AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, BREITMAN Rebecca, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KOHLER Christel, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021
Point 3 à l'ordre du jour : agir pour la vie étudiante : mobilisation de l'Eurométropole pour soutenir le présent et investir pour l'avenir des étudiantes et des étudiants

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 88 voix + 3

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour M. Martin HENRY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

M. René SCHAAL a également rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Strasbourg.eu eurométropole		CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°3
Agir pour la vie étudiante : Mobilisation de l'Eurométropole pour soutenir le présent et investir pour l'avenir des étudiantes et des étudiants.		
Pour 88	AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BULOUE Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HEIM Valérie, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KIRCHER Jean-Louis, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SAIDANI Lamjad, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHANN Gérard, SCHOEPPF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hullyya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia	
Contre 0		
Abstention 0		

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021 Point 6 à l'ordre du jour : médiathèque nord à Schiltigheim : actualisation du budget de l'opération

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 83 voix + 2

NB : Mme Valérie HEIM ainsi que M. Georges SCHULER ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitent voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

Service des Assemblées

Strasbourg.eu eurométropole		CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°6 Médiathèque Nord à Schiltigheim : actualisation du budget de l'opération.
Pour 83	AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia	
Contre 0		
Abstention 4	BALL Christian, MAURER Jean-Philippe, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe	

Détails des votes électroniques

Strasbourg.eu

**Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021
Point 9 à l'ordre du jour : emplois**

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

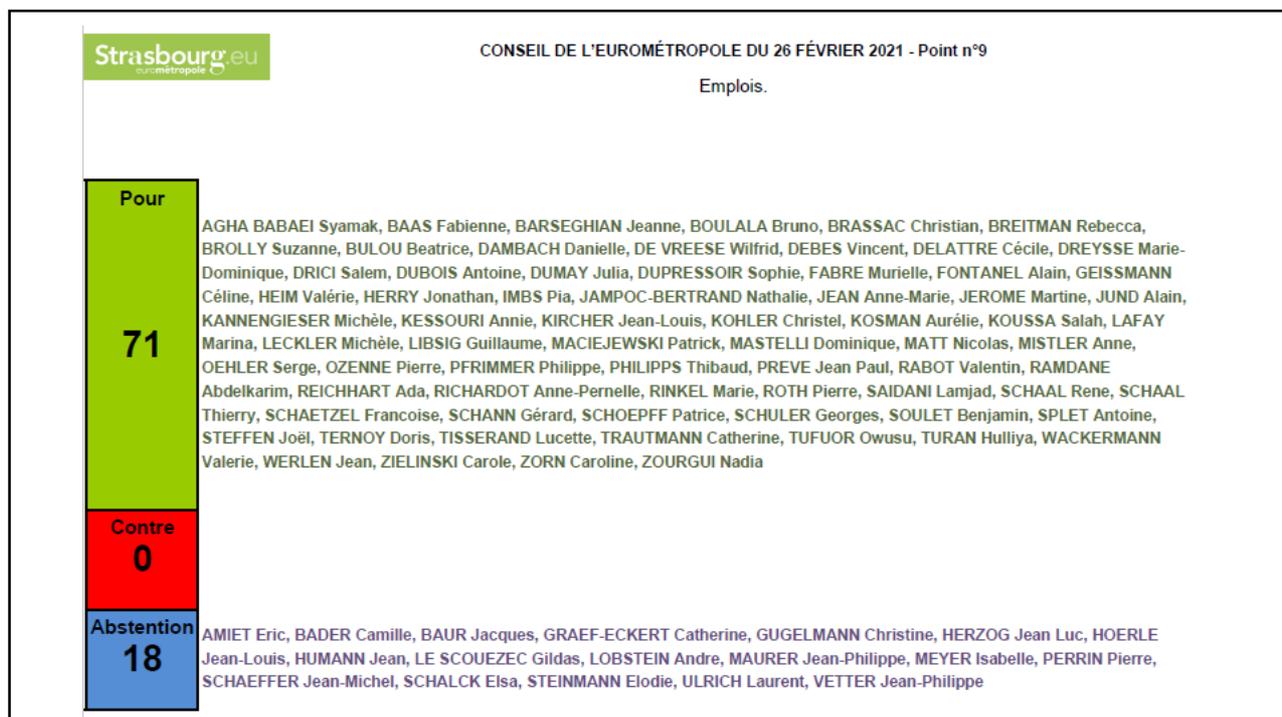
Pour : 71 voix + 2

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour M. Martin HENRY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 18 voix

Service des Assemblées



Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021

Point 24 à l'ordre du jour : Participation financière de la collectivité aux projets des associations en faveur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets Education environnement

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 88 voix + 3

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour M. Martin HENRY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

NB : Mme Françoise SCHAETZEL a également rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°24

Participation financière de la collectivité aux projets des associations en faveur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour 2021 dans le cadre de l'appel à projets Education environnement.



Aide humanitaire aux populations civiles en Arménie.

Pour 76	AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, BULOOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HEIM Valérie, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 0	
Abstention 17	AMIET Eric, BADER Camille, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, PERRIN Pierre, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHULER Georges, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021 Point 35 à l'ordre du jour : adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Service des Assemblées

Pour : 56 voix + 3

NB : Mme Andrée BUCHMANN qui a également procuration de vote pour M. Martin HENRY a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

NB : M. Abdelkarim RAMDANE a également rencontré un problème avec l'application de vote et souhaite voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 24 voix



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°35

Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée.

Pour

56

AGHA BABAEI Syamak, BAAS Fabienne, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, EGLES Bernard, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MISTLER Anne, OEHLER Serge, RABOT Valentin, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

24

AMIET Eric, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HEIM Valérie, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, PERRIN Pierre, PHILIPPS Thibaud, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHALCK Elsa, SCHULER Georges, STEINMANN Elodie, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021
Point 37 à l'ordre du jour : subvention au Centre communal d'action sociale de Strasbourg pour les activités d'accueil et d'hébergement d'urgence

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 84 voix + 2

NB : Mme Caroline ZORN qui a également procuration de vote pour M. Christian BRASSAC a rencontré un problème avec l'application de vote : elle souhaite voter **pour**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°37

Subvention au Centre communal d'action sociale de Strasbourg pour les activités d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Pour	AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, BOULALA Bruno, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HEIM Valérie, HENRY Martin, HERRY Jonathan, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, RINKEL Marie, ROTH Pierre, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPPF Patrice, SCHULER Georges, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Contre	0
Abstention	0

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021 Point 39 à l'ordre du jour : motion « un référendum populaire pour une consultation plus large possible sur le tram Ouest »

Service des Assemblées

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 27 voix +1

Pour des raisons techniques Mme Christine GUGELMANN n'a pas pu voter au titre de la procuration que lui a accordée M. Jean-Louis HOERLE : elle souhaite voter **pour**

NB : M. Marc HOFFSESS et Mme Hülliya TURAN se sont trompés de bouton. Ils souhaitent voter **contre**

Contre : 48 voix +2

Pour des raisons techniques :

- M. Alain JUND n'a pas pu voter au titre de la procuration que lui a accordée Mme Lucette TISSERAND: il souhaite voter **contre**.
- Le vote de Mme Françoise SCHAETZEL n'a pas été pris en compte : elle souhaite voter **contre**.

Abstention : 4 voix

Strasbourg.eu eurométropole		CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°39
Motion "un référendum populaire pour une consultation la plus large possible sur le Tram Ouest".		
Pour 27	AMIET Eric, BADER Camille, BALL Christian, BAUR Jacques, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HOFFSESS Marc, KOHLER Christel, KREYER Céleste, LE SCOUEZEC Gildas, LOBSTEIN Andre, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, PERRIN Pierre, SCHALCK Elsa, STEINMANN Elodie, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hülliya, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie	
Contre 48	BAAS Fabienne, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, BUCHMANN Andree, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KESSOURI Annie, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LECKLER Michèle, LIBSIG Guillaume, MACIEJEWSKI Patrick, MISTLER Anne, OZENNE Pierre, PFRIMMER Philippe, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, TERNOY Doris, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia	
Abstention 4	BULOOU Beatrice, HUMANN Jean, KOUSSA Salah, PHILIPPS Thibaud	

Détails des votes électroniques



Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 février 2021 Point 40 à l'ordre du jour : motion relative aux sessions du Parlement Européen de Strasbourg

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 71 voix + 2

NB : Mme Françoise SCHAETZEL a rencontré une difficulté technique pour voter : elle souhaite voter **pour**.

NB : M. Guillaume LIBSIG a rencontré une difficulté technique pour voter : il souhaite voter **pour**.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Service des Assemblées



CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 26 FÉVRIER 2021 - Point n°40 Motion relative aux sessions du Parlement Européen de Strasbourg.



BAAS Fabienne, BADER Camille, BALL Christian, BARSEGHIAN Jeanne, BOULALA Bruno, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BUCHMANN Andree, BULOU Beatrice, CHADLI Yasmina, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FABRE Murielle, FROEHLY Claude, GEISSMANN Céline, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HOERLE Jean-Louis, HOFFSESS Marc, IMBS Pia, JEAN Anne-Marie, JEROME Martine, JUND Alain, KESSOURI Annie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KREYER Céleste, LAFAY Marina, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LOBSTEIN Andre, MACIEJEWSKI Patrick, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, OEHLER Serge, OZENNE Pierre, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAAL Thierry, SCHALCK Elsa, SCHANN Gérard, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, SPLET Antoine, STEFFEN Joël, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, ULRICH Laurent, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia